

Convocation des Elus
le : 5/05/2022
Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le :

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 juin 2022

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES/HAUTS-DE-SEINE**

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 522-7 et L. 522-8,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence archéologie préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence archéologie préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et au transfert de leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et au transfert de leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental de la mission adoption et au transfert de sa gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental de la mission adoption et au transfert de sa gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu les comptes de gestion 2021 du budget principal et du budget annexe présentés par Monsieur le Payeur Départemental,

Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines-Hauts-de-Seine,

Sa commission des Finances entendue,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Les comptes de gestion 2021 du budget principal et du budget annexe de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine présentés par Monsieur le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein du compte administratif, sont approuvés.

ARTICLE 2 : Les résultats du compte administratif 2021 du budget principal de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine sont arrêtés par section ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Recettes :

Recettes prévues	17 328 197,06 €
Titres émis	16 127 786,11 €

Dépenses :

Crédits ouverts	17 328 197,06 €
Mandats émis	16 474 850,64 €

Balance :

Recettes	16 127 786,11 €
Dépenses	16 474 850,64 €

Résultat de l'exercice 2021 -347 064,53 €

Résultat de l'exercice antérieur reporté 1 285 408,06 €

Résultat de clôture au 31 décembre 2021 938 343,53 €

Solde des restes à réaliser - 217 210,23 €

Section d'investissement

Recettes :

Recettes prévues	290 000,00 €
Titres émis	140 000,00 €

Dépenses :

Crédits ouverts	290 000,00 €
Mandats émis	150 000,00 €

Balance :

Recettes	140 000,00 €
Dépenses	150 000,00 €

Résultat de l'exercice 2021	-10 000,00 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	-140 000,00 €
Résultat de clôture au 31 décembre 2021	-150 000,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2021 avant restes à réaliser	788 343,53 €
Solde des restes à réaliser	-217 210,23 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2021	571 133,30 €

ARTICLE 3 : Les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe du Service Interdépartemental d'Archéologie Préventive (SIAP) sont arrêtés par section ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Recettes :

Recettes prévues	2 614 191,55 €
Titres émis	2 198 214,67 €

Dépenses :

Crédits ouverts	2 614 191,55 €
Mandats émis	1 555 968,27 €

Balance :

Recettes	2 198 214,67 €
Dépenses	1 555 968,27 €

Résultat de l'exercice 2021	642 246,40 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	1 220 191,55 €
Résultat de clôture au 31 décembre 2021	1 862 437,95 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €

Section d'investissement

Recettes :

Recettes prévues	460 020,42 €
Titres émis	68 196,42 €

Dépenses :

Crédits ouverts	460 020,42 €
Mandats émis	5 538,02 €

Balance :

Recettes	68 196,42 €
Dépenses	5 538,02 €

Résultat de l'exercice 2021	62 658,40 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	-48 828,87 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021	13 829,53 €

Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2021 avant restes à réaliser	1 876 267,48 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2021	1 876 267,48 €

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine



Pierre BEDIER
Président du Conseil départemental
des Yvelines

MIGNON Celine - DIVERS/EPI/SG

De: secretariatgeneral <secretariatgeneral@epi78-92.fr>
Envoyé: mardi 7 juin 2022 14:56
À: MIGNON Celine - DIVERS/EPI/SG
Objet: TR: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2022EPICA223

De : notifascl@fast.efast.fr [mailto:notifascl@fast.efast.fr]

Envoyé : mardi 7 juin 2022 10:45

À : BEDIER Pierre <PBEDIER@Yvelines.fr>; secretariatgeneral <secretariatgeneral@epi78-92.fr>; SMITH Julie - EPI <j.smith@epi78-92.fr>; s.queruel@epi78-92.fr; BENOIT Dominique - EPI <d.benoit@epi78-92.fr>

Objet : Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2022EPICA223

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2022EPICA223, télétransmis par Georges SIFFREDI. Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-200062081-20220602-2022EPICA223-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2022EPICA223

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL 78/92

Date de décision : 02/06/2022

Date de transmission : 07/06/2022

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>